



Politiques

nucléaires: les sénateurs veulent indemniser plus de victimes
AFP 4 octobre 2013 à 17:32 (Mis à jour : 4 octobre 2013 à 17:33)



L'intérieur du Sénat, à Paris (Photo Jacques Demarthon. AFP)

La loi sur l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français est bonne dans son esprit, mais largement inefficace, selon un rapport du Sénat qui préconise des aménagements pour augmenter le nombre de bénéficiaires, actuellement très limité.

De 1959 à 1996, la France a procédé à 210 essais nucléaires au Sahara algérien et en Polynésie française, rappellent les auteurs du document qui fait le bilan de l'application de la loi de 2010 visant à indemniser les victimes civiles et militaires des essais.

Quelque 150.000 personnes, civiles et militaires, ont été impliquées de près ou de loin dans les essais nucléaires français au Sahara et en Polynésie.

Or, la loi de 2010 est encore «loin des objectifs assignés», relèvent les rapporteurs, Corinne Bouchoux (écologiste) et Jean-Claude Lenoir (UMP). Les projections établies lors de l'examen du texte «font état de 2.000 à 5.000 dossiers indemnifiables», rappellent-ils. Or, trois ans après l'entrée en vigueur de la loi, «840 demandes d'indemnisation» avaient été déposées au 24 juin 2013 et 11 seulement ont effectivement donné lieu à indemnisation, dont 4 pour des personnes appartenant à la population polynésienne. «A peine plus d'une dizaine de dossiers ont reçu une réponse positive, soit 1,3% des dossiers déposés», notent les rapporteurs.

Par ailleurs, «une part minime» du fonds de 10 millions d'euros inscrits chaque année dans le budget pour l'indemnisation des victimes est effectivement utilisée. Sur l'année 2012, à peine 266.284 euros ont ainsi été consommés.

Les rapporteurs notent l'insuffisance de moyens dont dispose le Comité d'indemnisation des

victimes des essais nucléaires (Civen) et préconisent notamment de «revoir les zones géographiques au regard des informations révélées par la levée du secret-défense». La déclassification en décembre 2012 de 58 documents «a montré que les retombées radioactives s'étendaient au-delà du périmètre défini par la loi et ses décrets d'application», écrivent-ils.

Outre les populations, des militaires, notamment les équipages des bâtiments de la Marine nationale, ont en effet pu être exposés aux retombées des essais et développer en particulier diverses formes de cancers.

Tout en suggérant de conserver la loi initiale «comme socle», les sénateurs recommandent notamment de lancer «de nouvelles campagnes d'information à destination des populations locales» et d'«engager une démarche active de recherche des militaires en poste lors des essais». Selon eux, le Civen devrait être doté de moyens supplémentaires et placé sous l'autorité du Premier ministre.

Les associations de victimes dénoncent de longue date les «résultats catastrophiques» de la loi et réclament des mesures pour débloquer la situation.

AFP